

Rapport de la Commission des finances au Conseil intercommunal

**Etude du préavis N° 01/2025
Budget de l'exercice 2026**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de :

Mmes Patricia da Rocha	Morges
Céline Elsig	Morges, présidente-rapporteuse
MM. Oscar Cherbuin	Echichens
Antoine Gerber	Echandens
Serge Gambarasi	Hautemorges, excusé

s'est réunie le mercredi 27 août 2025 à la salle de conférence de la station d'épuration de Morges pour l'examen du budget 2026, en présence de MM. Christian Maeder, Président du Comité de direction, M. Alain Garraux, responsable des finances et informatique du Comité de direction, et Mme Caroline Villard Directrice, ainsi que de Mme Brigitte Baumberger, Adjointe administrative.

La Commission exprime ses remerciements aux personnes présentes pour les explications communiquées et leur disponibilité.

Le projet du budget 2026 a fait l'objet d'un examen approfondi. La Commission se plaît à relever les nombreux commentaires en marge qui fournissent des renseignements détaillés sur tous les comptes présentant un écart sensible par rapport au budget 2025.

L'analyse des comptes s'est portée en priorité sur la comparaison des charges budgétées avec les charges de l'année précédente. Les écarts supérieurs/inférieurs à CHF 10'000.- ont été analysés en détail. La même approche a été choisie pour les différences au niveau des revenus.

Le budget présenté est à son niveau le plus bas. En effet, c'est la 2^e année qu'il n'y a plus d'amortissement pour la STEP et l'objectif est de réduire au minimum les travaux afin d'éviter des dépenses avant la construction de la nouvelle STEP. De plus, le budget 2026 est le dernier budget présenté en MCH1, le prochain sera fait selon MCH2.

Suite à l'analyse et à l'étude des chiffres, la Commission des finances a posé des questions sur les sujets suivants :

- Plafond d'endettement pour la fin de la législature
- Imputations internes
- Travaux d'entretiens pour les stations
- Amortissement et fonds d'investissements futurs pour la nouvelle STEP

Participation des communes

Le montant de la contribution à charge de l'ensemble des communes, pour équilibrer le budget, est de CHF 3'444'800.00. Ceci représente une augmentation de CHF 175'780.- par rapport au budget de l'exercice 2025.

La répartition des dépenses entre les Communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin du préavis N° 01/2025 « Budget de l'exercice 2026 ».

Budget total

CHF 4'242'400.00 (CHF 4'524'020.00 en 2025) soit une diminution comptable de CHF 281'620.00 par rapport à 2025.

Budgets Administration générale / Finances / Exploitation

Par rapport à l'année précédente les charges d'administration générale et d'exploitation fluctuent sensiblement.

Les charges de l'administration générale sont budgétées pour 2026 à hauteur de CHF 490'200.00 en augmentation de CHF 50'000.00 par rapport à 2025.

L'explication se trouve principalement dans le recouvrement du poste de l'adjointe administrative pour une durée de 4 mois, de l'augmentation du coût de la vie de +1 %, des festivités liées à la nouvelle STEP et aux primes de départ pour la fin de législature du Comité de direction (selon directives de l'ERM).

La Commission des finances a relevé l'oubli de la ligne 46500.3909.01 dans l'addition des imputations internes du compte 19000.4909.00. Il manque, en effet, CHF 800.- dans ce dernier, comme il manquait CHF 900.- dans ce compte au budget 2025. Au vu du montant minime que cela représente et du fait que cet oubli n'a pas de répercussion sur la répartition des coûts pour les communes, la Commission a décidé de ne pas demander de modification du budget, en sachant que les montants seront dans tous les cas corrects pour les comptes 2025 et 2026.

Les charges du chapitre « finances » subissent une minime augmentation de CHF 2'000.00 liées aux intérêts et frais de comptes de crédit.

Pour le chapitre exploitation, le budget passe de CHF 4'067'820.00 (2025) à CHF 3'734'200.00 (2026), cette diminution se justifie principalement ainsi :

- Sous « Station d'épuration » augmentation de CHF 144'680.00 notamment sur les rubriques des traitements, de la consommation de chlorure ferrique (en vue d'une injection complémentaire dans la biologie pour améliorer l'abattement des MES) et de l'entretien et réparations installations (révision et maintenance des 8 pompes de recirculation et changement des paliers inférieurs des vis de relevage).
- Sous « Réseau intercommunal » diminution de CHF 470'000.00 pour la rubrique 46200.3809.01 « Participations de l'ERM sur préavis réseau » en prévision des boucllements des préavis N°s 01/2013 et 03/2021. Il est à noter que cette diminution n'a pas d'impact sur la participation des communes, ce qui explique la diminution globale du budget bien que la participation des communes augmente.
- Les autres rubriques ne subissent que de légères modifications.

Investissements

Le PIERM (plan des investissements de l'ERM) 2026 - 2030 donne les informations sur la planification des investissements futurs. Il permet pour les Communes directement concernées de tenir compte dans leur plan d'investissement les futurs travaux sur les collecteurs.

Ce plan, établi en fonction des connaissances du jour et donc forcément approximatif, ne nécessite pas formellement l'approbation du Conseil. Il a été défini sur la base des demandes des communes et des besoins propres de la STEP et du Réseau. Le montant total des investissements prévus s'élève pour 2026 à CHF 3'400'000.00. A partir de 2026 les investissements liés à la STEP ne sont plus planifiés car ils sont prévus sous « Modernisation & agrandissement de la STEP ».

Conclusions

Au terme de la discussion, la Commission des finances s'est déclarée unanimement convaincue de la bien-facture du budget qui lui a été soumis.

Les investissements sur la STEP sont minimes dans l'attente de sa modernisation. Pour le réseau, les travaux d'entretien se poursuivent afin de maintenir les infrastructures en bon état de fonctionnement.

En conclusion, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget de l'année 2026 tel que présenté dans le préavis N° 01/2025, en votant les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 01/2025 du Comité de direction,
- lu le rapport de la commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le budget de l'exercice 2026 tel que présenté par le Comité de direction.

Au nom de la Commission des finances
La présidente-rapportrice

Céline Elsig

Morges, le 28 août 2025